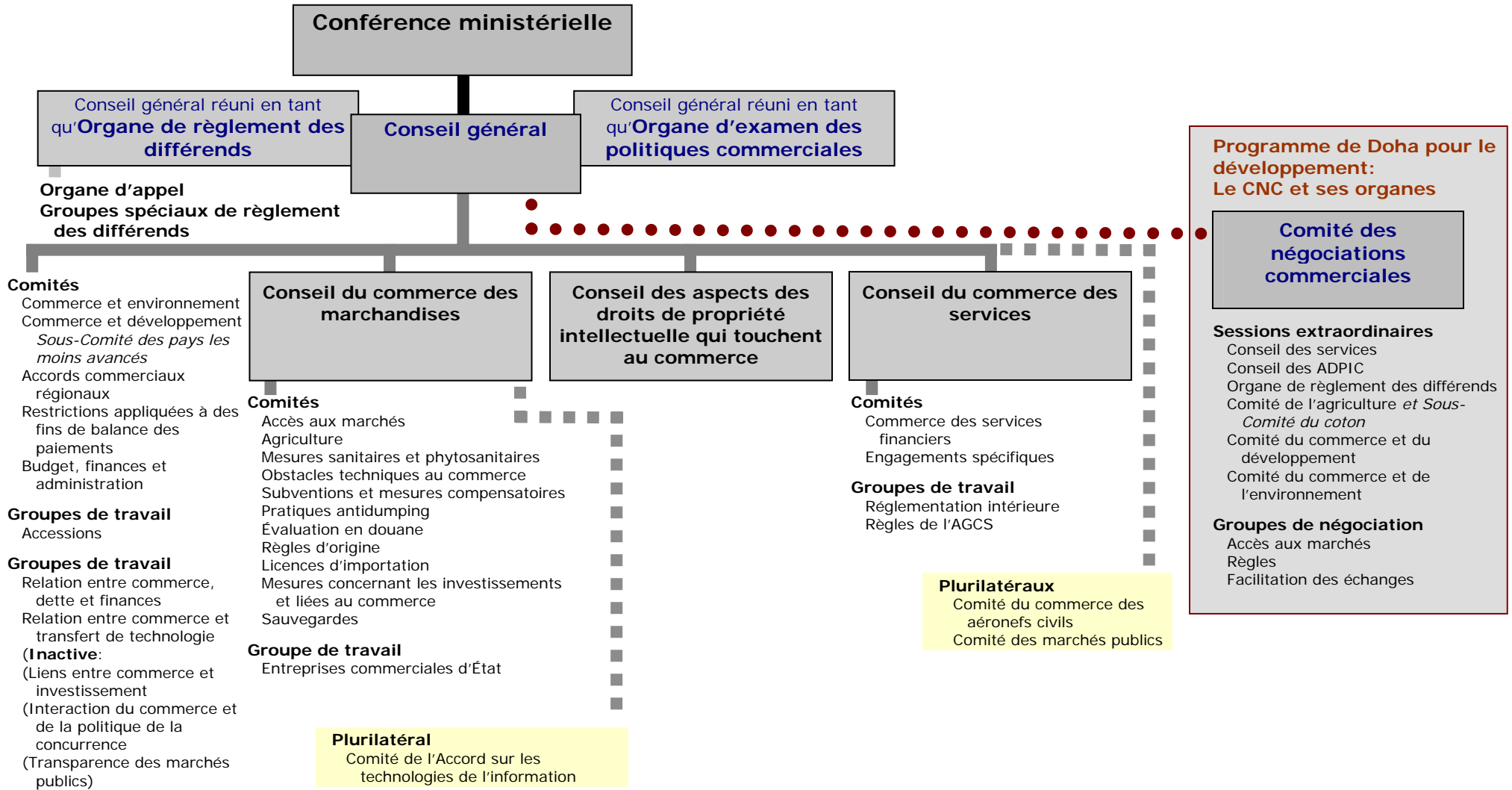


Structure de l'OMC

Tous les Membres de l'OMC peuvent participer à tous les conseils, comités, etc., à l'exception de l'Organe d'appel, des groupes spéciaux de règlement des différends et des comités et conseils établis en vertu des Accords plurilatéraux.



Légende

- Font rapport au Conseil général (ou à un organe subsidiaire)
- Font rapport à l'Organe de règlement des différends
- ■ ■ ■ ■ Les comités établis en vertu des accords plurilatéraux informent le Conseil général ou le Conseil du commerce des marchandises de leurs activités, bien que ces accords n'aient pas été signés par tous les Membres de l'OMC
- ● ● ● ● Le Comité des négociations commerciales fait rapport au Conseil général

Le Conseil général se réunit également en tant qu'Organe d'examen des politiques commerciales et Organe de règlement des différends